



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Banque Postale

Question écrite n° 99812

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la longueur des délais des opérations de virements sur leurs comptes chèques postaux que supportent les titulaires de comptes courants ou de livrets à La Banque postale. Ces délais sont notablement plus longs de deux à trois jours que les délais d'opérations en vigueur dans les autres organismes bancaires. Si la date habituelle d'un virement se trouve au moment d'un week-end prolongé, le virement peut être retardé jusqu'à quatre ou cinq jours. Les titulaires d'un compte à La Banque postale étant en très large majorité des personnes aux revenus particulièrement modestes ou ne percevant que les minima sociaux, l'attente d'un virement est particulièrement pénible. Quand un retard y est ajouté, cela devient insupportable. Une mère de famille confrontée à cet aléa ne peut expliquer à ses enfants pourquoi elle ne peut leur donner à manger avant que La Banque postale ait procédé à un virement retardé... pour cause inconnue. Alors que tous les autres organismes bancaires procèdent à des opérations informatisées à n'importe quelle date, dimanches et jours fériés compris, il lui demande pourquoi La Banque postale n'est pas en mesure de faire de même et les mesures qu'il envisage de prendre pour l'y contraindre. L'ensemble de ces opérations est informatisé et ne nécessite pas d'intervention humaine. Il le remercie de prêter attention aux difficultés financières que cela engendre pour les plus modestes d'entre nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99812

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7195